

La Sensibilisation des utilisateurs

Dans le cadre de sa [mission pédagogique](#), l'Hadopi accompagne les professionnels qui mettent leur connexion internet à disposition d'utilisateurs (clients, salariés, élèves, locataires, etc.) pour la mise en place d'outils de sensibilisation.

Afin de sensibiliser les utilisateurs des accès, les professionnels sont par exemple invités :

- À élaborer une [charte informatique](#) ou à insérer une [clause](#) dans leur charte ou leur contrat de location.
- À intégrer un message de sensibilisation au respect du droit d'auteur sur la [page d'accueil d'un portail](#) d'authentification.

L'Hadopi propose des modèles disponibles sur son site internet www.hadopi.fr à la rubrique « [Hadopi et vous](#) ».

L'Offre légale

Pour mieux concilier les avantages d'Internet et le respect de la création, l'Hadopi recense des offres culturelles. Il est également possible de signaler une œuvre introuvable sur Internet via le site www.hadopi.fr.

Pour en savoir plus ...

- www.hadopi.fr
-

Tout savoir sur l'Hadopi ! Le Guide pratique des professionnels

L'Hadopi

La **H**aute **A**utorité pour la **D**iffusion des **Œ**uvres et la **P**rotection des droits sur **I**nternet est une autorité publique indépendante, créée en 2009. Elle a quatre [missions](#) principales :

- La protection du [droit d'auteur](#)
- L'encouragement au développement de l'[offre légale](#)
- L'[observation](#) de l'utilisation licite et illicite des œuvres sur internet
- La [régulation](#) des mesures techniques de protection

Elle est composée d'un Collège de neuf membres et d'une Commission de protection des droits de trois membres chargée de mettre en œuvre la [procédure de réponse graduée](#).

La Réponse Graduée



Les lois dites « Hadopi » et leurs décrets d'application ont institué un [dispositif pédagogique](#), la procédure de réponse graduée, en [trois étapes](#) afin de :

- [réduire](#) le nombre de téléchargements illégaux sur les réseaux pair à pair,
- [qualifier de contravention plutôt que de délit](#) certains comportements moins graves et désengorger les tribunaux,
- [sensibiliser](#) à grande échelle les internautes au respect du droit d'auteur.



Réponse Graduée et Professionnels

Les professionnels qui disposent d'une connexion à internet sont soumis, au même titre que les particuliers, à l'**obligation de veiller à ce que leur connexion à internet ne soit pas utilisée pour télécharger ou mettre à disposition des œuvres protégées par le droit d'auteur.**

Les professionnels peuvent recevoir des avertissements, mais l'Hadopi leur propose un **suivi spécifique** afin de les accompagner dans la mise en place des mesures techniques et de sensibilisation les plus adéquates pour faire cesser les manquements.

Les étapes de la procédure

1 Envoi d'un avertissement à l'adresse électronique de l'abonné communiquée par le FAI.

2 Si constatation de nouveaux faits dans les **6 mois**, envoi d'un deuxième avertissement par mail et lettre remise contre signature.

3 Si constatation de nouveaux faits dans les **12 mois** suivant la présentation du courrier de 2^{ème} avertissement, envoi d'une lettre informant l'abonné qu'il est passible d'une sanction pénale : une contravention de 5^{ème} classe d'un montant maximum de 7 500 euros pour les personnes morales et 1 500 euros pour les personnes physiques.

Les bonnes questions à se poser

- Qui sont les utilisateurs autorisés à se connecter à mon réseau Internet ?
- Comment les utilisateurs se connectent-ils à mon réseau (Wi-Fi, Filaire) ?
- Quelles mesures ont été mises en place pour limiter la connexion à mon accès aux seuls utilisateurs autorisés ?
- Quelles mesures ont été mises en place pour prévenir l'utilisation de mon accès à internet à des fins de contrefaçon ?
- Ai-je sensibilisé mes utilisateurs sur la bonne manière d'utiliser la connexion à internet que je mets à leur disposition ?
- Quelles solutions et quels outils sont à ma disposition pour prévenir de nouveaux manquements ?

Bons réflexes sur les mesures à prendre !

- Vérifier et désinstaller les logiciels pair-à-pair s'ils servent uniquement aux téléchargements illégaux,
- Paramétrer les ordinateurs partagés avec les fonctionnalités « Administrateur » et « Utilisateur »,
- Installer une clé de chiffrement sur le boîtier de connexion,
- Masquer le réseau wifi,
- Appliquer un filtrage par port,
- Appliquer un filtrage applicatif,
- Appliquer un filtrage de contenus.

